

Le 6 octobre, c'est la Journée Nationale des Aidants Aidons-les à prendre soin d'eux !

Être proche aidant, c'est quoi ?

Vous êtes proche aidant lorsque vous fournissez un soutien physique, émotionnel, financier, ou logistique à une personne de votre entourage qui fait face à une situation de handicap, de maladie, de perte d'autonomie, ou d'autres besoins importants en matière de soins et d'assistance au quotidien. Ceci que la personne aidée réside ou non sous votre toit.

9,3 millions de personnes dont 0,5 million de mineurs de 5 ans ou plus se déclarent être proche aidant, mais ce chiffre est loin du nombre réel, car bon nombre de personnes ne sont pas conscientes de leur rôle considérant leur aide comme une partie naturelle de leurs responsabilités familiales ou amicales.

Pour sa 15^e édition, le thème de la journée nationale des aidants est : « Aidons les aidants à prendre soin d'eux ». Le rôle d'aidant entraîne des conséquences importantes sur la santé physique et mentale, mais également sur la vie sociale et professionnelle.

Des avancées ont été faites par la création de congés ainsi que des aides financières, mais la complexité des démarches administratives pour y accéder, leurs montants et durées insuffisants découragent beaucoup d'aidants à en bénéficier.

Exigeons pour les aidants une rétribution des 11 milliards d'euros d'économie faite grâce à leur investissement afin de pallier le manque de moyens face au vieillissement de la population !

Cette rétribution doit être axée sur l'information, la formation, des aides financières ainsi que des allongements de congé et répit.

Au sein des IEG, pour près de 136 000 salariés, 132 demandes de congés ont été effectuées en 2022, et seuls **35 congés ont été réellement pris. Ceci démontre** qu'il est nécessaire de simplifier les démarches administratives d'accession à ceux-ci.

FO Énergie continuera de porter au niveau de la Branche la nécessité de sensibiliser les filières services de santé au travail et managériales sur les dispositifs existants dans le cadre du contrat prévoyance de Branche.

Les personnels souhaitant accéder à ces dispositifs doivent bénéficier d'un accompagnement privilégié. Les entreprises de leur côté doivent investir dans des plans d'action concrets pour permettre la mise en œuvre de solution adaptée permettant de soutenir et d'accompagner les Aidants.

FO Énergie revendique au sein des activités sociales la mise en place d'un Joker Aidant. Ce droit nouveau permettrait à tout aidant d'être prioritaire avec sa famille dans la demande de vacances réalisée auprès de la CCAS.

Consulter notre guide interactif FO prévoyance :



¹ Étude et résultats DREES